

**Circonscription
de LYON 4 CALUIRE**

Lyon, le 26/05/2021

Dossier suivi par :
Mme CREUSEVAULT

Téléphone :
04.78/29/64/71

Mèl : ce.0690175r@ac-lyon.fr

adresse: 2, rue Chazière
69004 LYON

L'Inspectrice de l'éducation nationale
de la circonscription de LYON 4 CALUIRE

à

Mesdames et messieurs les directeurs d'école et
leurs adjoints

Objet : Préparation de rentrée

Cette note a pour objectif d'aider les équipes d'école à **répartir les élèves en fonction de leurs besoins dans les classes d'âge, d'organiser les niveaux de classe en fonction des besoins repérés** (élèves et effectifs conformément aux directives établies par monsieur l'Inspecteur d'académie dans la LIR du 5 mars 2021 concernant les effectifs à 24 élèves des classes de GS, CP et CE1), **d'affecter chaque classe à un professeur en fonction des compétences de chacun et d'anticiper en amont de la rentrée la répartition des enseignements sur des classes à cours double.**

1 ère étape : Repérage des besoins des élèves

Je demande à chaque professeur d'établir la liste de leurs élèves en précisant pour chacun les éléments suivants (cf liste type en annexe) :

- Le niveau scolaire : besoins de soutien en mathématiques et en français
- Le comportement : besoins de cadrage (difficultés de comportement, relations difficiles avec l'adulte, avec ses pairs...), besoins d'attention particulière (manque d'estime de soi, inhibition et besoin de valorisation, d'encouragement...)
- La situation particulière de l'élève : élève « leader », élève victime ou auteur de harcèlement scolaire, élèves jumeaux....

Ces listes sont étudiées ensuite en équipe et serviront à organiser les niveaux de classe.

2ème étape : Organisation des niveaux de classe

Je rappelle les propos de monsieur l'Inspecteur d'académie dans la LIR du 3 mars dernier :

« Je suis attaché au principe d'une offre éducative équitable sur le territoire et reste attentif aux secteurs ordinaires ainsi qu'à la ruralité : les situations des écoles ont été analysées qualitativement en prenant appui sur les repères d'équité. J'ai veillé à acter la volonté du ministre visant à limiter progressivement à 24 les effectifs des classes de GS, CP et CE1. Ainsi, des mesures de retrait qui auraient dû être envisagées au regard des effectifs prévus ne seront pas réalisées dès lors qu'elles conduiraient à contredire cette

règle de plafonnement à 24. 84% des classes de GS et 87% des classes de CP et CE1 du département pourront ainsi définir des organisations pédagogiques fondées sur ces allègements d'effectifs dès cette rentrée 2021. »

En tenant compte des besoins que vous aurez repérés lors de la première étape (par exemple une tranche d'âge comportant de nombreux élèves perturbateurs qu'il faudrait séparer et donc créer davantage de doubles niveaux), vous vous efforcerez d'organiser les niveaux en ne dépassant pas l'effectif de 24 élèves pour les GS, CP et CE1. Vous tiendrez compte également de la proportion minimale d'élèves d'un niveau pour les classes à double sections, à savoir 1/3 de l'effectif de la classe (c'est-à-dire environ 8 élèves au moins du même niveau).

Exemples de calcul et de répartition :

Ecole maternelle à 6 classes :

2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
0	50	47	54

- 2 classes de GS à 23 élèves
- 1 classe de MS/GS à 24 élèves (16 MS/8 GS) : les GS seront ici des élèves autonomes, capables de dynamiser le groupe classe.
- 2 classes de PS/MS à 27 élèves (11 PS/16 MS et 12 PS/15 MS)
- 1 classe de PS à 27 élèves

On remarque que les classes comportant des élèves de GS ne dépassent pas l'effectif de 24.

Ecole élémentaire à 6 classes :

CP	CE1	CE2	CM1	CM2
18	31	34	27	36

- 2 classes de CP/CE1 à 24 élèves (9 CP et 15 CE1) et 25 élèves (9 CP et 16 CE1)
- 1 classe de CE2 à 26 élèves
- 1 classe de CE2/CM1 à 23 élèves (8 CE2/ 15 CM1)
- 1 classe de CM1/CM2 à 24 élèves (12 CM1/ 12 CM2)
- 1 classe de CM2 à 27 élèves

3^{ème} étape : affectation des classes aux professeurs

Je tiens à souligner que cette étape doit être réalisée en dernier afin de prioriser l'ensemble des besoins repérés plus haut.

Je rappelle les règles incontournables dans la mesure du possible (effectifs et cours double) :

- Les PES et MASTER en immersion ne doivent pas être affectés sur des classes de CP, CM2 ou cours double
- Les classes de CP n'ont qu'un seul enseignant.

Et les règles de bon sens :

- Dans l'attente de la nouvelle nomination d'un enseignant (affectation tardive de fin août), on prend soin d'observer les mêmes contraintes que les règles incontournables afin de ne pas laisser à un débutant une classe de CP, de CM2 ou un cours double.
- Dans l'intérêt de tous, les enseignants les plus expérimentés prennent en charge les classes jugées les plus délicates. En effet, les difficultés que pose une classe qui dysfonctionne ont un impact sur l'ensemble de la communauté éducative.

Répartition des enseignements sur les classes conduites par deux enseignants

Les recommandations qui suivent ont été élaborées par les conseillères pédagogiques afin d'éviter quelques écueils en les anticipant ensemble, afin d'observer quelques points de vigilance à traiter en binôme. La liste n'est pas exhaustive. Elle vise à établir quelques éléments de communication essentiels. Vous trouverez également en annexe des documents qui permettent d'établir la répartition des

enseignements. Ils sont établis par cycle, et modifiables.

Recommandations concernant :

La répartition des enseignements

- Répartir les compétences et leurs évaluations, à partir des intitulés et des indications horaires donnés dans les programmes (ne pas omettre les compétences orales) cf documents joints
- Tenir compte des horaires spécifiques (plages EPS, intervenants, ...)
- Tenir compte des enseignements nécessairement quotidiens (comme par exemple le langage en maternelle ou la production d'écrits en élémentaire)

La cohérence des pratiques

- Partager les livres du maître, les fichiers, les manuels
- Mettre en place des outils communs pour partager les référents du savoir
- Se concerter sur les affichages de la classe et leur évolution
- Définir le contenu et les formes du suivi des élèves, notamment des élèves en difficulté
- S'accorder sur des règles essentielles de fonctionnement, qui doivent être lisibles par tous, élèves et enseignants (et ne pas reposer sur la seule personnalité de l'enseignant)
- Echanger sur sa posture d'enseignant (niveaux d'exigence, communication avec les parents, avec les élèves, ...)

L'organisation de la classe

- S'accorder sur la gestion du matériel
- Planifier les événements de l'année, de la période
- Définir une forme (en incluant une forme de communication rapide qui permet de prévoir ou de réajuster la journée suivante) et des contenus (échanges entre les parents, incidents de classe, coop, ...) de communication entre les deux enseignants
- Définir le rôle des intervenants
- Si possible se concerter pour une bonne répartition des crédits de classe. Le cas échéant, réserver une somme suffisante pour l'achat de matériel dédié aux activités conduites par l'enseignant nommé à la rentrée.

Madame Laverdet, madame Fargier et moi, nous tenons à votre disposition pour toute question ou demande d'aide.

L'inspectrice de l'Education nationale

LYON 4 / CALUIRE



Pascale CREUSEVAULT